



## Membres du bureau

**Marie-Hélène PICARD**  
Secrétaire Générale  
Permanente UNSA/UPS AE  
STRMTG  
Tel : 07 62 05 06 41  
Marie-helene.picard  
@developpement-durable.gouv.fr

**Jacqueline GOUDOUX**  
Secrétaire Générale adjointe  
Permanente UNSA/UPS AE  
DDT 16  
Jacqueline.goudoux@i-carre.net

**Solenn COLIN**  
Secrétaire Générale adjointe  
Permanente fédérale  
DDTM 35  
solene.colin@ille-et-vilaine.gouv.fr

**Delphine SANQUER**  
Trésorière  
Permanente fédérale  
DDTM 44  
Delphine.sanquer@i-carre.net

**Marie-Pierre DAVID**  
Membre du bureau  
DDT 28  
Marie-pierre.david  
@eure-et-loir.gouv.fr

**Véronique JANIN**  
Membre du bureau  
DDT 71  
Veronique.janin@saone-et-loire.gouv.fr

**Martine MESGUICH**  
Membre du bureau  
CGEDD  
martine.mesguich  
@developpement-durable.gouv.fr

**Rachid RAHMOUNI**  
Membre du bureau  
Permanent fédéral  
DDT 28  
rachid.rahmouni@i-carre.net

**Vanessa TOGNETTI**  
Membre du bureau  
DGE  
Vanessa.tognetti

## Calendrier 2020 des concours et examens pour les SACDD

**Ce calendrier demeure prévisionnel.** Il appartient donc à chacun-e de rester vigilant-e et d'être en veille pour ne pas laisser passer les délais d'inscription.

### Flash UPSAE N° 01- Février 2020

Chèr.e collègue,

L'UNSA-UPS AE vous invite à prendre connaissance du calendrier prévisionnel des concours internes et examens professionnels ouverts aux adjoints administratifs et aux SACDD au titre de 2020.

Vous y trouverez également nos commentaires ainsi qu'un bref bilan des concours 2019.

Le calendrier ci-après ainsi que les modalités d'organisation appellent un certain nombre de commentaires de la part de l'UNSA.

### RAPPEL LORS DE L'INSCRIPTION À UN CONCOURS :

**Il est vivement conseillé, avant même votre inscription, de vérifier que vous répondez bien aux conditions vous permettant de concourir ;** une fois votre inscription achevée, nous vous conseillons également **de vérifier, lors de la réception de votre accusé de réception, que vous êtes bien inscrit dans la bonne spécialité.** Dans le cas contraire, vous devez immédiatement en informer le bureau des concours pour procéder à un rectificatif. En effet, s'agissant d'une démarche personnelle, il appartient à chaque candidat-e de vérifier l'intitulé du concours auquel il-elle s'inscrit.

UNSA-UPS AE vous invite à vous rapprocher de votre CVRH de proximité pour les préparations aux épreuves.

Le dernier concours interne exceptionnel d'attaché a eu lieu en décembre 2019. L'UNSA-UPS AE va demander à l'administration de faire le bilan de ce concours, à savoir le nombre d'agents issus de nos ministères (MTES et MCTRCT), le nombre de SACDD lauréats, la répartition des lauréats par région, ... aussi bien pour les candidats admissibles que pour les reçus.

Grades	Intitulé des examens et concours	Conditions d'accès	Nature et planning des épreuves Administration générale		Nature et planning des épreuves Contrôle des Transports Terrestres	
			Admissibilité	Admission	Admissibilité	Admission
Classe normale	Externe concours commun <i>modifications le 12/2/20</i>	Candidats titulaires d'un diplôme classé au moins au niveau IV (niveau bac) ou qualification reconnue comme équivalente  <b>inscriptions du 11/02 au 12/03/2020</b>	<a href="#">Organisé par le Ministère de l'éducation Nationale</a>  <b>écrits : 22/04/2020</b> <b>admissibilité à partir du 14/05/2020</b>	Entretien avec le jury à partir d'un texte court – 25mn dont 10 d'exposé coef 4  <b>RAEP : NC</b> <b>Oraux du 09 au 12/06/2020</b> <b>admission à partir du 19/06/2020</b>	Non activés	
	Interne concours commun <i>modifications le 12/2/20</i>	Fonctionnaires et agents des 3 fonctions publiques, militaires et agents en fonction comptant au moins 4 ans de services publics au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours <b>inscriptions du 11/02 au 12/03/2020</b>	<a href="#">Organisé par le Ministère de l'éducation Nationale</a>  <b>écrits : 22/04/2020</b> <b>admissibilité à partir du 14/05/2020</b>	Entretien avec le jury: 25 mn dont 10 d'exposé; coef 4 + dossier  <b>RAEP : NC</b> <b>Oraux du 09 au 12/06/2020</b> <b>admission à partir du 19/06/2020</b>		
	Examen professionnel (plan de requalification)	Agents de catégorie C justifiant de 9 ans de services publics au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours  <b>Inscriptions du 04/02 au 04/03/2020</b>	<a href="#">Court développement sur la base d'un dossier</a>  <b>Écrits: 09/06/2020</b> <b>admissibilité à partir du 11/09/2020</b>	Entretien avec le jury: 25 mn dont 10 d'exposé; coef 4 + dossier  <b>RAEP : 01/10/2020</b> <b>Oraux du 19 au 23/10/2020</b> <b>admission à partir du 28/10/2020</b>		
	Déprécarisation	<b>Inscriptions du 25/05/2020 au 26/06/2020</b>	<b>RAEP : 07/09/2020</b>	<b>Oraux du 5 au 09/10/2020</b> <b>admission à partir du 19/10/2020</b>		

Grades	Intitulé des examens et concours	Conditions d'accès	Nature et planning des épreuves Administration générale		Nature et planning des épreuves Contrôle des Transports Terrestres	
			Admissibilité	Admission	Admissibilité	Admission
Classe supérieure	Externe	Candidats titulaires d'un titre ou diplôme sanctionnant 2 années de formation classée au moins niveau 3 (bac + 2) ou d'une qualification reconnue comme équivalente Être titulaire du permis de conduire <i>(pour la spécialité CTT uniquement)</i>  <b>Inscriptions du 06/01 au 07/02/2020</b>	Non activés		Épreuve 1: cas pratique- 3H coef Épreuve 2: 6 à 8 QRC 3H – coef 2  <b>écrits :24/03/2020</b>  <b>admissibilité à partir du 13/05/2020</b>	Entretien avec le jury: 25 mn dont 10 d'exposé précédé de 25 mn de préparation sur un texte court; coef 4 + fiche individuelle (parcours) Conversation langue étrangère 15 mn - coef 2  <b>Oraux du 15/06 au 19/06/2020</b> <b>admission à partir du 29/06/2020</b>
	Interne	Fonctionnaires et agents des 3 FP, militaires et agents justifiant au moins de 4 ans de services publics au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours Être titulaire du permis de conduire <i>(pour la spécialité CTT uniquement)</i>  <b>Inscriptions du 06/01 au 07/02/2020</b>			Cas pratique avec mise en situation 3H – coef 2  <b>écrits :24/03/2020</b>  <b>admissibilité à partir du 13/05/2020</b>	<b>RAEP : 27/05/2020</b> Entretien avec le jury: 25 mn dont 10 d'exposé - coef 4 + dossier Conversation langue étrangère 15 mn - coef 2 <b>Oraux du 15/06 au 19/06/2020</b> <b>admission à partir du 29/06/2020</b>
	Examen professionnel	Fonctionnaire de catégorie C justifiant au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours de 9 ans de services publics.  <b>Inscriptions du 09/01 au 13/02/2020</b>	<a href="#">Court développement sur la base d'un dossier</a> 2h – coef 2 <b>écrits: 19/05/2020</b> <b>admissibilité à partir du 09/07/2020</b>	Entretien avec le jury: 25 mn dont 10 d'exposé; coef 4 <b>RAEP : 04/09/2020</b> <b>Oraux du 05 au 09/10/2020</b> <b>admission à partir du 16/10/2020</b>	Non activé en 2020	
	Concours professionnel	Fonctionnaires depuis au moins 3 années de services effectifs dans un cadre d'emploi de catégorie B ayant atteint le 4 <sup>e</sup> échelon du 1 <sup>er</sup> grade de SACDD le <a href="#">jour des épreuves écrites</a> <b>Inscriptions du 10/02 au 20/03/2020</b>	<a href="#">Court développement sur base dossier</a> 2h – coef 3  <b>écrits: 08/09/2020</b> <b>admissibilité à partir du 19/10/2020</b>	Entretien avec le jury: 25 mn dont 10 d'exposé; coef 4 + dossier <b>RAEP : 30/10/2020</b> <b>Oraux du 16/11 au 20/11/2020</b> <b>admission à partir du 30/11/2020</b>	<b>Inscriptions du 30/03 au 07/05/2020</b> <b>écrits: 15/09/2020</b> <b>admissibilité à partir du 23/10/2020</b>	Entretien avec le jury: 25 mn dont 10 d'exposé; coef 4+ dossier RAEP <b>RAEP : 06/11/2020</b> <b>Oraux du 30/11 au 04/12/2020</b> <b>admission à partir du 08/12/2020</b>

Grades	Intitulé des examens et concours	Conditions d'accès	Nature et planning des épreuves Administration générale		Nature et planning des épreuves Contrôle des Transports Terrestres	
			Admissibilité	Admission	Admissibilité	Admission
Classe exceptionnelle	Concours professionnel	Fonctionnaires au moins 1 an au 5 <sup>ème</sup> échelon de SACDD CS au 1 <sup>er</sup> jour des épreuves et au moins 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B <b>Inscriptions différentes pour les 2 spécialités</b>  <b>date écrit identique : 24/09/2020</b>	Note de synthèse 3H – coef 3 <b>inscriptions du 9/03 au 17/04/2020</b> <b>écrits : 24/09/2020</b>  <b>admissibilité à partir du 09/11/2020</b> <b>RAEP: 13/11/2020</b>	Entretien avec le jury: 25 mn dont 10 d'exposé; coef 4 + dossier RAEP non noté <b>oraux du 07/12 au 11/12/2020</b> <b>admission à partir du 18/12/2020</b>	Note de synthèse 3H – coef 3 <b>inscriptions du 20/04 au 29/05/2020</b> <b>écrits : 24/09/2020</b> <b>admissibilité à partir du 09/11/2020</b> <b>RAEP: 13/11/2020</b>	Entretien avec le jury: 25 mn dont 10 d'exposé; coef 4 + dossier RAEP non noté <b>oraux à partir du 30/11 au 04/12/2020</b> <b>admission à partir du 11/12/2020</b>
Pour information Attaché	Examen Professionnel	Ouvert aux SACDD justifiant de 6 ans de services publics en catégorie B au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année d'examen  <b>Inscriptions du 12/05/2020 au 16/06/2020</b>	Cas pratique – 4H <b>écrits : 10/09/2020</b> <b>admissibilité à partir du 21/10/2020</b>  <b>RAEP : 27/10/2020</b>	Entretien avec le jury: 30 mn dont 10 d'exposé; coef 4 <b>oraux du 16/11 au 20/11/2020</b>  <b>admission à partir du 25/11/2020</b>	Pas de spécialité CTT	

## Bilan des concours et examens 2016/2019 pour mémoire

Corps	Spécialité	Mode accès	Nb de postes			
			2016	2017	2018	2019
Attachés		Examen professionnel	35	36	34	46
		Interne exceptionnel	/	67	66	66
SACDD CE	AG*	Concours professionnel	40	39	41	42
	CTT**	Concours professionnel	6	8		6
SACDD CS	AG*	Concours professionnel	60	59	60	58
	AG*	Examen professionnel	21	22	21	21
	CTT**	Concours professionnel	5	6		3
SACDD CN	AG*	Examen professionnel	Non activé	Non activé	80	99
	AG*	Concours interne	50	55	55	50
	AG*	Concours externe	72	81	66	60

\* administration générale

\*\* contrôle des transports terrestres

**Commentaires de ce bilan :** si l'on peut se réjouir des 200 lauréats au concours interne exceptionnel d'AAE sur 3 ANS, nous attendons un bilan exhaustif de l'administration dans lequel elle nous précisera combien, parmi eux, relèvent de nos ministères et du corps des SACDD notamment en 2019.

Il n'en demeure pas moins que les SACDD sont les laissés pour compte du plan de requalification de nos ministères (MTES et MCT) du fait du CiGEM des attachés.

**UPSAE demande qu'un réel déroulement de carrière soit ouvert aux SACDD.**

# Adhésion 2020

Les sollicitations au quotidien de la part des SACDD sont nombreuses, qu'elles soient liées à tous les aspects de la vie professionnelle des agents ou aux nouvelles procédures concernant les mobilités, notamment et plus globalement les Lignes Directrices de Gestion (LDG). À ce sujet, dès que nous aurons connaissance du processus de formalisation finalisée, il sera à votre disposition sur le site [d'UNSA-UPSÆ](#).

**L'accompagnement individuel et/ou collectif** que nous assurons et développons depuis plusieurs années, répondant ainsi aux questions qui vous préoccupent, donne tout son sens à la notion de conseil qui nous est chère. Que ce soit en matière de gestion des SACDD ou lors de négociations en groupe d'échanges avec la DRH, l'enrichissement est mutuel et c'est cette connaissance des agents qui nous donne toute légitimité auprès de la DRH.

**Vous faites partie d'un corps, d'une catégorie mais chacun-e d'entre vous est unique et chaque interrogation est importante et doit être traitée.**

Pour mieux connaître l'UNSA, nous vous invitons à regarder cette courte vidéo (2 minutes) intitulée « L'UNSA, le syndicat qui monte », disponible sur le site UNSA Développement-Durable dont le lien s'affiche ci-dessous :

[https://www.unsa-fp.org/IMG/mp4/expression\\_directe\\_2001.mp4](https://www.unsa-fp.org/IMG/mp4/expression_directe_2001.mp4)

**Adhérez et rejoignez l'UNSA-UPSÆ pour un syndicat encore plus fort !  
L'adhésion conforte notre légitimité et notre crédibilité vis-à-vis de  
l'administration et nous permet de mieux vous conseiller et vous défendre.  
Renouvelez-nous votre confiance dès aujourd'hui**

**Soyez acteur de votre avenir !**

*Le crédit d'impôt, correspondant à 66 % du montant versé au cours de l'année fiscale de référence, est maintenu dans le cadre du système du prélèvement à la source*